

Politique sur les Services externes pour enfants autistiques

DIRECTION/DIVISION :

Services aux enfants handicapés/
Prestation de services dans la communauté

AUTORITÉ RESPONSABLE :

Sous-ministre adjoint, Prestation de services dans la communauté, ministère des familles

PROPRIÉTAIRE DE LA POLITIQUE :

Directeur, Services aux enfants handicapés

DATE D'APPROBATION : Février 2003

APPLICABLE AUX : Services aux enfants handicapés

PROCHAINE RÉVISION :

DATE DE RÉVISION : Mars 2019

RÉVISÉE EN : Mars 2019

1.0 ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Les Services aux enfants handicapés aident les familles qui élèvent un ou des enfants ayant une déficience développementale ou physique permanente à faire face aux besoins accrus qu'elles pourraient avoir.

Les Services externes pour enfants autistiques reposent sur des stratégies d'enseignement personnalisées appliquées dans l'environnement naturel de l'enfant pour améliorer les résultats développementaux des enfants atteints de troubles du spectre autistique (TSA). Les méthodes d'intervention sont adaptées aux capacités et aux besoins particuliers de l'enfant et sont mises en œuvre dans les environnements naturels dans lesquels l'enfant vit, apprend et joue.

2.0 CONTEXTE GÉNÉRAL

La participation des parents et de la famille est considérée comme une pratique exemplaire en matière d'intervention précoce auprès des enfants autistiques. Cette participation est essentielle à l'obtention des résultats visés par les Services externes pour enfants autistiques. L'objectif des Services externes pour enfants autistiques est d'améliorer les résultats développementaux des enfants d'âge préscolaire ayant reçu un diagnostic de TSA, principalement dans les domaines du fonctionnement social et affectif, de la communication et du comportement.

Les Services externes pour enfants autistiques tendent vers cet objectif en fournissant un modèle axé sur les services de consultation, dans lequel le personnel forme les parents et les aidants naturels sur les méthodes d'intervention à utiliser auprès des enfants autistiques, choisies à la lumière de données probantes. Les Services externes pour enfants autistiques mettent l'accent sur une approche axée sur la famille. Les parents et les aidants naturels sont invités à jouer un rôle central dans l'intervention, et les priorités ainsi que les forces de la famille sont intégrées au plan de services de l'enfant. Le personnel des services externes travaille en étroite collaboration avec des thérapeutes, des éducateurs des jeunes enfants et les autres fournisseurs de soins qui travaillent auprès de l'enfant et de la famille afin de fournir un plan de services complet.

3.0 OBJECTIF

L'objectif des Services externes pour enfants autistiques est d'optimiser les résultats développementaux des enfants d'âge préscolaire ayant reçu un diagnostic de TSA en offrant aux familles et aux aidants naturels des services d'évaluation, de consultation et d'éducation ainsi qu'une formation pratique. Les compétences et les connaissances sont transférées aux parents et aux aidants naturels par l'enseignement, l'apprentissage par observation, l'encadrement et des commentaires constructifs.

4.0 DÉFINITIONS

Personnel des Services externes pour enfants autistiques – Personnes prenant part à la prestation directe des Services externes pour enfants autistiques. Ce personnel inclut des spécialistes de l'autisme, des spécialistes

en intervention précoce en autisme ainsi que des travailleurs et spécialistes du domaine du développement des enfants.

Spécialistes de l'autisme – Spécialistes de l'autisme (Winnipeg) et spécialistes des interventions précoces en autisme (régions rurales et du Nord), qui dirigent la prestation des Services externes pour enfants autistiques.

Personnel du développement de l'enfant – Spécialistes du développement des enfants (Winnipeg) et travailleurs du domaine du développement des enfants (régions rurales et du Nord) qui fournissent des services de développement des enfants et qui travaillent en partenariat avec des spécialistes de l'autisme pour assurer la prestation des Services externes pour enfants autistiques.

Plan de développement personnalisé – Plan écrit qui oriente la prestation des Services externes pour enfants autistiques à l'intention de la famille, des autres aidants naturels et des fournisseurs de services. Il comprend des renseignements sur des stratégies d'intervention précises à utiliser, des objectifs délimités dans le temps à atteindre et des mesures de résultats qui permettent de faire un suivi des progrès et des réussites.

5.0 PRINCIPES DIRECTEURS

5.1 ADMISSIBILITÉ

Les enfants d'âge préscolaire (âgés de 6 ans et moins) qui sont inscrits aux Services aux enfants handicapés et qui ont reçu un diagnostic de TSA peuvent recevoir un soutien des Services externes pour enfants autistiques en fonction de l'évaluation de leurs besoins. Les enfants ne peuvent pas être inscrits simultanément aux Services externes pour enfants autistiques et aux Programmes de St.Amant pour enfants autistes.

Les enfants admissibles pris en charge par un office de services à l'enfant et à la famille peuvent accéder aux Services externes pour enfants autistiques par l'intermédiaire des Services aux enfants handicapés, sous réserve de la disponibilité de ressources au sein du programme.

5.2 LIEU DE PRESTATION DES SERVICES

Les visites des Services externes pour enfants autistiques se déroulent dans l'environnement naturel de l'enfant (domicile, établissement de garde d'enfants, prématernelle). Les premières visites devraient idéalement avoir lieu à la maison. Si l'enfant fréquente un établissement de garde d'enfants, il faut intervenir dès que possible dans ce cadre afin d'y favoriser la socialisation et le jeu.

5.3 ÉVALUATION INITIALE

Le spécialiste de l'autisme organisera une première rencontre avec la famille pour discuter des services. Au cours de cette première rencontre, les paramètres de la prestation de services sont définis : contenu, intensité des services, rôles et attentes des participants, etc. Idéalement, dans les familles biparentales, les deux parents sont présents à la rencontre initiale et à l'évaluation.

L'objectif de l'évaluation initiale est de permettre au spécialiste de l'autisme d'évaluer les besoins et les aptitudes de l'enfant. Pour les enfants d'âge préscolaire, cela inclut la capacité de jouer avec des objets et des personnes, de réguler son humeur et son attention, de créer un lien d'attachement avec le fournisseur de soins, de communiquer avec les autres et d'exprimer des sentiments et des idées par le jeu.

Les Services externes pour enfants autistiques reposent sur une approche axée sur la famille. Les parents établissent des objectifs et des priorités pour leur enfant, et ils cernent les comportements qui ont une incidence sur le fonctionnement de la famille et qui doivent être améliorés avant qu'il ne soit possible de s'attaquer à d'autres domaines du développement (habitudes de sommeil, comportements difficiles, etc.).

Dans la mesure du possible, l'évaluation et le plan de développement personnalisé tiendront compte des recommandations et de la contribution de la famille, du physiothérapeute, de l'ergothérapeute, de l'orthophoniste, du personnel du développement des enfants, du travailleur des services communautaires et d'autres membres désignés de l'équipe qui travaillent avec l'enfant. La prestation des Services externes pour enfants autistiques doit être planifiée de la manière qui répond le mieux aux recommandations d'autres professionnels et de façon à éviter les chevauchements entre les différents rôles.

Intervention

À la suite de l'évaluation initiale d'un enfant, le spécialiste de l'autisme prépare un plan de développement personnalisé qui définit les objectifs d'apprentissage prioritaires et les stratégies d'enseignement. Lorsque la prestation de services commence, le spécialiste de l'autisme peut effectuer jusqu'à 12 visites avec l'enfant et la famille ou les aidants naturels sur une période de trois à quatre mois suivant l'inscription. Des visites supplémentaires pourront être effectuées selon les besoins du programme. La fréquence et la durée des visites peuvent être adaptées en fonction du temps de déplacement nécessaire pour chaque visite. Dans de tels cas, le personnel des Services externes pour enfants autistiques s'efforcera de fournir le niveau de service le plus uniforme possible.

Après la période de consultation du spécialiste de l'autisme, le personnel du développement des enfants peut jouer un rôle de premier plan dans la prestation des services, tout en sollicitant l'avis et l'orientation du spécialiste de l'autisme, au besoin. Les parents examinent, de concert avec le spécialiste de l'autisme et le personnel du développement des enfants, les possibilités de mettre en pratique les techniques qui leur ont été enseignées dans le cadre de leur routine quotidienne et dans leur environnement naturel. Le parent ou l'aidant naturel doit continuer à travailler avec l'enfant entre les visites pour atteindre les objectifs de développement de l'enfant.

Interventions fondées sur des données probantes et curriculum

Les Services externes pour enfants autistiques mettent l'accent sur les interventions en autisme fondées sur des données probantes et sur la littérature scientifique pertinente. La recherche sur les TSA est constamment mise à jour, et de nouvelles informations s'ajoutent à nos connaissances actuelles concernant les interventions qui sont efficaces pour les enfants atteints de TSA. Le spécialiste de l'autisme peut puiser dans une combinaison d'interventions fondées sur des données probantes et orienter son choix à la lumière des forces et des besoins personnels de l'enfant ainsi que des objectifs déterminés par la famille.

Voici des exemples d'interventions qu'il est possible d'inclure dans un plan de développement personnalisé :

- Interventions développementales et relationnelles;
- Interventions comportementales et développementales dans l'environnement naturel de l'enfant;
- Interventions axées sur l'attention conjointe;
- Apprentissage par l'observation.

Éducation et renforcement des capacités

Lorsque c'est possible, les familles sont invitées à assister à des séminaires éducatifs animés par le personnel des Services externes pour enfants autistiques. Ces séminaires portent sur différents sujets : renseignements généraux sur l'autisme, troubles sensoriels, communication, développement social et gestion du comportement. Les séminaires aident les familles et les aidants naturels à mieux comprendre les TSA et à se familiariser avec les pratiques exemplaires qui leur permettront de faire face aux possibilités et aux difficultés en matière de développement de l'enfant qui pourraient se présenter à long terme.

5.4 PLANIFICATION DE LA TRANSITION

Transition vers un établissement de garde d'enfants

Le personnel des Services externes pour enfants autistiques participe avec la famille, les autres fournisseurs de soins et les thérapeutes à la réunion d'accueil avec l'établissement de garde d'enfants. Des réunions d'examen peuvent également être organisées lorsque cela est possible.

Transition à la vie scolaire

Le personnel des Services externes pour enfants autistiques peut participer, au sein de l'équipe de soutien scolaire, au processus de planification propre à chaque élève à l'occasion de réunions d'accueil et de suivi. Les spécialistes de l'autisme peuvent faire des consultations de suivi à l'école de l'enfant pendant l'année de la maternelle (ce service pourrait être limité à la première moitié de l'année de la maternelle, sous réserve des ressources disponibles). Les consultations de suivi sont offertes à l'intention des enseignants-ressources, des enseignants travaillant en classe, des thérapeutes ou des aides-éducateurs, à la demande de l'école ou à celle des parents, avec le consentement de l'école.

5.5 LISTE D'ATTENTE

L'inscription aux Services externes pour enfants autistiques repose sur la date d'aiguillage. Les enfants peuvent être acceptés dans le programme à intervalles réguliers (trois fois l'an, par exemple) ou selon les besoins, en fonction de la disponibilité des services. Les enfants inscrits sur la liste d'attente des Services externes pour enfants autistiques peuvent recevoir des services de développement des enfants avant de profiter des Services externes pour enfants autistiques proprement dits.

Les enfants peuvent figurer simultanément sur la liste d'attente des Services externes pour enfants autistiques et sur celle des Programmes de St.Amant pour enfants autistes. Toutefois, les enfants ne peuvent pas être inscrits à ces deux programmes en même temps.

Les familles peuvent retarder leur inscription aux Services externes pour enfants autistiques pendant une période de trois mois. Après ce délai, la famille doit décider si elle accepte d'inscrire l'enfant ou non dès lors qu'une nouvelle place leur est offerte.